

N° 22/6.20

RÉPONSE AU POSTULAT DU GROUPE PLR "DE L'AIR POUR LES MORGIENS, DE L'HYDROGÈNE POUR LA MOBILITÉ ET POURQUOI PAS POUR LES BÂTIMENTS"

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La Commission du Conseil Communal, formée de Madame Sylvie FAY et de Messieurs Richard BOUVIER, Pascal de BENOIT, Jacques DUBOCHET, Christian HUGONNET, Jean-Bernard THÜLER et Jean-Pierre MORISSETTI, président rapporteur, s'est réunie le jeudi 13 février 2020. Sur la proposition du groupe PLR, elle s'est adjoint la présence d'un spécialiste en la matière, M. Thomas FILIPETTO, Ingénieur en Génie Électrique. Nous le remercions pour sa disponibilité et son approche très technique du sujet.

1 PRÉAMBULE

Le postulat demande : *Dans le but d'aider les citoyens à sortir des énergies fossiles, la présente initiative, invite la Municipalité à étudier l'opportunité d'installer, avec l'aide d'acteurs privés ou publics, des stations de recharge pour engins fonctionnant à l'hydrogène, et pourquoi ne pas alimenter des bâtiments.*

En plus des véhicules de la population, sachant le nombre qui en constitue le parc de nos services, ajouté des bâtiments d'habitation et autres infrastructures de nos biens immobiliers, nous avons un certain nombre de question à poser sur la faisabilité de promouvoir cette énergie et surtout comment la maîtriser.

2 RÉFLEXIONS DE LA COMMISSION

Pourquoi allons-nous dire oui à ce postulat ?

D'entrée les propos de notre interlocuteur ont « scotché » les commissaires. Nous avons eu le plaisir de découvrir les possibilités offertes par cette énergie, qui n'en est dans notre pays, en Europe, qu'aux prémices de son exploitation. En effet, sa maîtrise doit passer par son transport, car il ne peut être distribué via le réseau gazier actuel en raison de la structure moléculaire de l'hydrogène qui est beaucoup plus fine que notre gaz urbain, et ainsi s'en échapperait. Actuellement, l'hydrogène est transporté par camion sur ses lieux de distribution et stocké dans des contenants adaptés.

Pour vulgariser son usage automobile, les actuels véhicules électriques qui sont alimentés par des batteries rechargeables, devraient être modifiés en remplaçant ces dites batteries par une alimentation générée à l'aide de piles à combustibles.

Si le premier usage que nous imaginons peut être la voiture, cette énergie est cependant mieux adaptée pour des véhicules lourds, de type camion et transport de personnes, Et même plus impressionnant, comme expérimenté depuis 2018 dans la région Rhin-Main, sur un train régional.

L'obstacle actuel au développement massif de cette énergie réside dans le réseau de distribution. Il est pour l'instant trop marginal pour pouvoir assumer une couverture suffisante.

Dans un futur très proche, il était imaginé encore en 2020, avant le break « Covid-19 », qu'un grand distributeur Suisse de carburants commence à déployer l'hydrogène dans ses stations.

Pour les bâtiments, il est parfaitement adapté aux objectifs de décarbonation, but de ce début de millénaire. C'est l'occasion de repenser le moment venu, toutes les transformations lourdes de nos infrastructures. Nous le faisons déjà en optimisant l'isolation périphérique et les énergies propres,. Il faudrait donc revoir le moyen énergétique destiné à chauffer ces bâtiments, voir même de produire une partie de son autonomie électrique par l'hydrogène (cogénération). Encore faudra-il à ce moment penser le stockage de cette énergie sur les lieux de consommation.

Reste en dernière réflexion la provenance de cet hydrogène. Pour l'instant il ne provient pas de structures locales, mais est importé. Même s'il se transporte par camions fonctionnant avec cette même énergie ce n'est pas optimal.

De plus une grande partie est encore produite à partir d'énergie fossile et pas par électrolyse de l'eau, ce qui tendrait à s'imposer. Ce dernier procédé ne rejette aucun polluant dans l'atmosphère et peut, lui, permettre d'obtenir des rendements de 65 %, voire plus à court terme et en fonction des nouveaux procédés en cours de développement.

3 CONCLUSION

S'il n'est pas imaginable de basculer immédiatement à « l'hydrogène » la commission est persuadée que cette source d'énergie doit être retenue pour la mobilité et pour les bâtiments.

C'est à l'unanimité des présents, un commissaire n'ayant pas pu se libérer et se faire remplacer lors de notre séance que nous soutenons ce postulat. Par conséquent :

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. de prendre en considération le postulat du groupe PLR "De l'air pour les Morgiens, de l'hydrogène pour la mobilité et pourquoi pas pour les bâtiments".

au nom de la commission
Le président-rapporteur

J.-P. Morisetti